



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE
DE

A I G N E

34210

Téléphone : 04.68.91.22.47

Fax : 04.68.91.80.65

Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

REPUBLIQUE FRANÇAISE
ID : 034-213400062-20230626-D202316-DE



2023-16

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

OBJET : adhésion de la commune au Régime Forestier.

L'an deux mille vingt-trois

Le : vingt-six juin à 18 heures 00

LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire

Date de la convocation : le 19 juin 2023

PRÉSENTS : FRAISSE Yves, VIDAL Dominique, SEGUY Gilles, DECOR Mary, VERMER Josianne, CARRERE Nathan, CHOUPAC Gérard, MAS Claude,

EXCUSES/ABSENTS : Julien GLEIZES (pouvoir à Madame Dominique VIDAL

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Madame VIDAL Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt qu'il y aurait à faire procéder à l'application du Régime Forestier aux parcelles cadastrales appartenant à la Commune et formant l'assiette foncière de la forêt communale d'AIGNE en vue d'assurer une surveillance et une gestion durable des terrains dans le cadre du Régime Forestier.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur :

1/ L'application du Régime Forestier aux parcelles cadastrales appartenant à la Commune et constituant la forêt communale d'AIGNE suivant le tableau ci-après :

DEPARTEMENT	COMMUNE	SECTION	NUMERO	LIEUDIT	SURFACE
34	AIGNE	D	453	Le Laurat	12ha08a00ca
34	AIGNE	D	481	La Leque	83a49ca
34	AIGNE	D	472	Sainte Luchaire	95a54ca
34	AIGNE	D	16	Sainte Luchaire	4ha57a10ca
34	AIGNE	B	188	Saumelongue	3ha98a40ca
34	AIGNE	B	496	Col de cas	6ha51a64ca
34	AIGNE	B	285	La Garde	7ha54a00ca
				TOTAL	36ha 48a 17ca

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, demande :

1/ L'application du Régime Forestier aux parcelles cadastrales appartenant à la Commune et constituant la forêt communale d'AIGNE pour une superficie de 36 ha 48a 17ca et cadastrées sous les références inscrites sur l'extrait de matrice cadastre certifié par Monsieur le Maire, joint à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire
Pour être publiée et déposée auprès
de la Préfecture de MONTPELLIER
A AIGNE, le



Le Maire, Yves FRAISSE



La secrétaire, Dominique VIDAL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.